



FCPI IR NextStage CAP 2018

- Un placement bloqué sur 6 ans maximum jusqu'au 31/12/2018, sans prolongation
- FCPI éligible à la réduction d'Impôt sur le Revenu
- Code ISIN FR0011294115

NEXTSTAGE SOUTIENT



Présentation du FCPI IR NextStage CAP 2018

Apporter des solutions de financement à moyen et long terme en fonds propres – capital patience – est essentiel pour la croissance des PME et de l'emploi. C'est la vocation du FCPI IR NextStage CAP 2018.

L'investissement dans le FCPI IR NextStage CAP 2018 présente un risque de perte en capital.

Les pays ayant développés un tissu de **PME et d'ETI** (Entreprise de Taille Intermédiaire) solides – comme l'Allemagne – ont démontré une meilleure capacité de **résistance économique** et la faculté de créer des emplois.

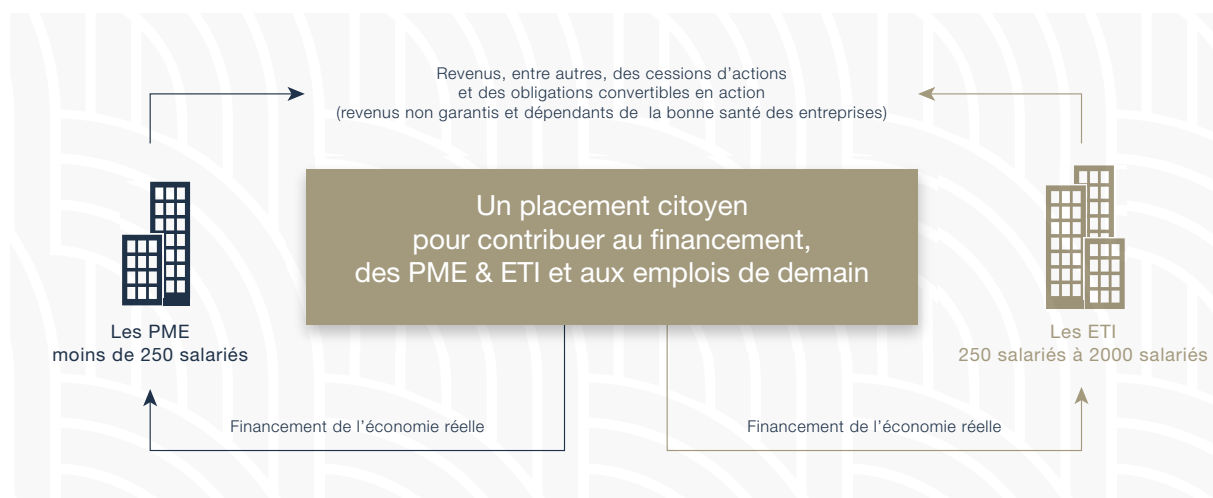
Dans un contexte où les banques réduisent la taille de leur bilan et l'accès au crédit, les PME sont à la recherche de solutions de financement.

Les **PME cotées**, offrent aujourd'hui selon NextStage, une bonne opportunité d'investissement compte-tenu de leurs valorisations actuelles, de leurs perspectives de croissance, et du rendement des dividendes qu'elles peuvent offrir, en contrepartie d'un risque en capital¹ et d'une durée de blocage des parts jusqu'au 31/12/2018.

L'univers des PME & ETI cotées est ancré dans l'économie réelle.

Les points clés du FCPI IR NextStage CAP 2018

- Les PME & ETI cotées, innovantes et sélectionnées pour leur potentiel **de rendement**.
- **18% de réduction d'IR immédiate et une exonération d'impôt sur les revenus et plus-values à la sortie**, en contrepartie d'un risque en capital¹ et d'une durée de blocage des parts jusqu'au 31/12/2018 (cf. facteurs de risques page 6).
- Des gérants entrepreneurs, **expérimentés et spécialisés dans l'accompagnement des PME** (cf. présentation de NextStage page 5).
- Eviter les effets de mode : **Pas de biais sectoriel ou de thématique d'investissement unique**.



Depuis 20 ans, les PME ont créé 2,3 Millions d'emplois, soit 88% des 2,7 Millions d'emplois en France²

¹ Pour plus de détail sur la fiscalité, consultez la Note fiscale du Fonds, non visée par l'AMF. La réduction d'IR est notamment conditionnée à la souscription des parts du Fonds au plus tard le 31 décembre 2012.

² Source : «Les PME et l'emploi en France», Institut Montaigne Fév. 2011

Une approche transparente sur 6 ans

L'investissement dans le FCPI IR NextStage CAP 2018 présente un risque de perte en capital (cf. risques présentés page 6) et une durée de blocage des parts jusqu'au 31/12/2018.

1. Visibilité

Le FCPI cherchera à investir dans des entreprises de croissance jugées solides, établies, profitables, avec un modèle économique prouvé et validé, évoluant sur des marchés porteurs et susceptibles de se développer à l'international.

Le taux de défaillance des PME cotées a été inférieur à 0,7% en 2010¹ ; contre 20% pour les PME non cotées².

2. Diversification

Un univers d'investissement³ et de sélection important (Alternext et Eurolist B et C) et peu exploité : plus de 600 PME et ETI cotées, en France, représentant environ 75 Milliards € de capitalisation.

La possibilité de construire un portefeuille diversifié, sans biais sectoriel, d'une trentaine de PME cotées de qualité. Une diversification plus importante que la plupart des fonds dédiés au financement de l'innovation.

3. Maturité 6 ans fixe

Compte tenu de la stratégie d'investissement majoritairement en titres cotés et grâce à la liquidité apportée par les marchés, le FCPI pourra investir et céder plus rapidement ses participations, en fonction de l'évolution des marchés.

La certitude que la période de blocage des parts ne sera pas prolongée.

4. Privilégier le rendement

Le FCPI prendra des participations (toujours minoritaires) principalement dans des PME innovantes cotées, sous valorisées selon NextStage, et offrant des perspectives de rendement grâce aux dividendes distribués. Le FCPI ne procédera à aucune distribution jusqu'au 31 juillet 2018.

Jusqu'à 95% investi en titres de PME (actions, bons de souscription d'actions et obligations convertibles en actions).

5. Une gestion active

La possibilité pour NextStage de saisir les opportunités en cours de vie du fonds.

Préparer la liquidation du fonds suffisamment en amont.

6. Transparence

Des PME majoritairement valorisées à leur cours de Bourse.

La gestion du fonds sera intégralement assurée par l'équipe de NextStage. Il n'y aura donc pas de délégation de gestion.

Composition du fonds et répartition de l'actif

L'un des seuls fonds du marché principalement investi en titres de **PME & ETI cotées**, jusqu'à **95%** de l'actif.

60% minimum en PME/ETI innovantes cotées (Alternext et Eurolist B et C) ou non cotées en pré-introduction en bourse

35% maximum en ETI cotées tous marchés confondus

5% minimum en liquidités ou actions

¹ Rapport 2010 de l'observatoire du financement des entreprises par le marché

² Etude AFIC OSEO 1997 à 2010, publié en 2011 – Le passé ne préjuge pas du futur.

³ Pour 60% de son actif, le FCPI ne peut investir que dans des PME et ETI innovantes comptant au plus 2000 salariés

Notre stratégie d'investissement

Sélectionner et investir dans des PME & ETI de rendement, innovantes, cotées ou dont la cotation est envisagée et présentant, selon NextStage des valorisations attractives, en contrepartie d'un risque en capital et d'une durée fixe de blocage de 6 ans jusqu'au 31/12/2018

Dans un contexte économique en pleine mutation, de nombreuses PME et ETI cotées, innovantes et de qualité restent, selon NextStage, **sous-valorisées**.

Nous concentrons notre sélection sur des **PME innovantes** avec une exposition ou des ambitions à l'international, en étant attentifs au rendement des **dividendes**.

Aujourd'hui, elles offrent selon nous des perspectives de croissance et donc de plus-values pour l'investisseur sur l'horizon du fonds.

Identifier des PME, c'est avant tout choisir des hommes : les Entrepreneurs

Notre implication auprès des réseaux d'Entrepreneurs, en France et dans le monde – et notamment auprès des «Journées de l'Entrepreneur» et du «G20 Young Entrepreneur Alliance» - nous permet d'identifier des Entrepreneurs de qualité.

Sélectionner : un «stock picking de terrain»

NextStage assure une sélection rigoureuse par une approche d'investisseur de terrain, avec des visites d'entreprises (200 par an) et des échanges réguliers avec les Entrepreneurs.

Nous analysons notamment l'historique de l'équipe dirigeante, la solidité financière et le projet de développement pour les 5 prochaines années.

Une décision collégiale des investissements

Un comité d'investissement, composé des associés de NextStage et de l'équipe de gestion en PME/ETI cotées, se réunit préalablement à chaque investissement.

NextStage choisira finalement les Entrepreneurs et les PME qu'elle jugera les moins risqués et offrant le meilleur rapport rendement/risque potentiel sur l'horizon d'investissement du fonds.

La gestion : suivre et céder

NextStage réalise un suivi en continu des participations (4 à 5 réunions par an et par PME) ; une présence et/ou un vote systématique aux Assemblées Générales.

Enfin, au cours de la vie du fonds et pendant la période de pré liquidation et de liquidation, au gré des opportunités, nous sécuriserons les gains éventuels progressivement sur des supports monétaires.

Processus d'investissement



Qui est NextStage ?

Exemples de participation dans des PME cotées



EDITEUR DE LOGICIELS POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

- Investissement réalisé en juin 2009
 - Cotation sur Alternext
 - CA 2011 : 24,7 m€
 - 50 Salariés
 - Cession en novembre 2011 suite à l'OPA d'un grand groupe.
- Les performances passées ne préjugent pas des performance futures.*



SPÉCIALISTE DES SYSTÈMES D'INFORMATION DÉCISIONNELS ET DES APPLICATIONS INTERNET

- Investissement réalisé en mai 2010
 - Cotation sur Eurolist C
 - CA : 102,5 m€
 - 1200 salariés
- Il n'y a aucune garantie pour l'investisseur que les secteurs d'activités décrits ci-dessus soient représentés dans les participations à venir du FCPI IR NextStage CAP 2018.*

Une démarche ESG, Environnementale, Sociale & Gouvernance

NextStage innove en soumettant annuellement son portefeuille de PME cotées et sa stratégie de gestion à une analyse de performance globale.

Source : Analyse GAIA Index juin 2012



La société de gestion pourra ne pas tenir compte de ces éléments dans la sélection des cibles. Néanmoins, son objectif est de faire prendre en compte le respect des principaux critères ESG par ses participations.

Société de gestion indépendante

300 millions d'euros
sous gestion,

20 fonds gérés
(FCPR, FCPI et FIP),

17 000 clients
particuliers,

50 PME cotées
et non cotées en
portefeuille qui
représentent,

2 milliards d'euros
de chiffres
d'affaires & 17 000
collaborateurs

SPÉCIALISTE DE L'INVESTISSEMENT DANS LES PME

- Gestionnaire pour le compte d'institutionnels et de particuliers
- Investisseur dans des PME non cotées et cotées depuis 10 ans

DES GÉRANTS EXPÉRIMENTÉS

- Vincent Bazi, Associé et Directeur de la Gestion Actions cumulant 20 années d'expérience dans l'univers des valeurs moyennes ; également Vice-Président de la SFAF
- Une équipe dédiée (certification AMF et diplôme du Certified International Investment Analyst délivré par la SFAF)

ENGAGÉ AUPRÈS DES ENTREPRENEURS

- Une équipe de gérants Entrepreneurs
- Grégoire Sentilhes, Président de NextStage, Président du G20 YEA (Young Entrepreneur Alliance) et Président et Co-fondateur des Journées de l'Entrepreneur

UN ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE

- Artémis, holding d'investissement de la famille Pinault (15% de l'actionnariat)

Les avantages fiscaux du FCPI IR NextStage CAP 2018

Une réduction immédiate d'impôt sur le Revenu de 18%¹

sur le montant de votre souscription hors droits d'entrée. La réduction d'IR maximale est de :

- 4 320 € pour un couple marié ou pacsés, soit un versement maximum de 24 000 €.
- 2 160 € pour un célibataire, soit un versement maximum de 12 000 €.

Une exonération d'impôt sur les revenus et plus-values (à la sortie)

Les prélèvements sociaux restent applicables.

En contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans (au plus tard 31/12/2018)

Pratique

Faites-vous aider dans votre choix. Validez avec votre conseiller l'adéquation du produit à votre situation patrimoniale. Accompagner des entrepreneurs est un choix : la fiscalité ne doit pas être votre seule motivation.

Réduction IR souhaitée en 2012 (IR dû au titre des revenus de 2012)	Montant à investir (hors droits d'entrée)	
	CELIBATAIRE	COUPLE
540 €	3 000 €	3 000 €
1 000 €	5 556 €	5 556 €
2 000 €	11 111 €	11 111 €
2 160 €	12 000 €	12 000 €
3 000 €	Plafond atteint	16 667 €
4 320 €	Plafond atteint	24 000 €

Facteurs de risques

Le Fonds est un FCPI. En raison de ses contraintes d'investissement, il présente donc les risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : la performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur pourrait ne pas lui être restitué.
- **Risque de faible liquidité et d'investissement dans des sociétés non cotées** : le Fonds étant principalement investi dans des titres par nature peu ou pas liquides, il pourrait ne pas être en mesure de vendre à court terme certains de ses actifs. Le rachat des participations par le Fonds pourrait donc ne pas être immédiat. En toutes hypothèses, le Fonds présente une durée de blocage des capitaux pendant la durée de vie du Fonds, expirant le 31 décembre 2018.
- **Risque lié au caractère innovant** : l'innovation rencontrée lors de la prise de participations dans des sociétés innovantes pourrait être peu ou pas protégée par des brevets et pourrait ne pas contribuer au succès commercial escompté de la société innovante.
- **Risque lié à l'investissement dans des petites capitalisations sur des marchés non réglementés** : le volume de la transaction peut être faible sur ces marchés et avoir une influence négative sur le cours des actions sélectionnés par le Fonds. Les mouvements de marché peuvent être plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds suivra également ces mouvements.
- **Risque lié aux obligations convertibles** : le Fonds pourra investir au travers de valeurs mobilières composées qui en cas d'option donnent accès au capital des entreprises (obligations convertibles, Océanes...). La valeur de ces titres dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt et surtout l'évolution de la valeur des actions auxquelles ces obligations donnent droit en cas de conversion.
- Les autres risques sont mentionnés dans le règlement du fonds.

¹ Pour plus de détail sur la fiscalité, consultez la Note fiscale du Fonds, non visée par l'AMF, sous réserve notamment du respect de votre engagement de conservation des parts pendant 5 ans à compter de la fin de la période de souscription. La réduction d'IR est notamment conditionnée à la souscription des parts du Fonds au plus tard le 31 décembre 2012.

FCPI IR NextStage CAP 2018

Comment souscrire ?

Code ISIN

Parts A : FR0011294115

Parts B : FR0011294123

Date et n° d'agrément

31/08/2012 - FCI20120035

Dépositaire

Société Générale

Valeur initiale de la part

1€

Souscription minimale

3000 € (hors droits d'entrée, soit 3 000 parts)

Valorisation

Trimestrielle

Durée de vie

6 ans non prorogeable (jusqu'au 31/12/2018)

Période de blocage

Aucun rachat des parts jusqu'au 31/12/2018, sauf en cas de décès, d'invalidité ou de licenciement (cf. règlement du FCPI)

Date limite de souscription

- 31/12/2012 pour bénéficier de la réduction IR sur les revenus de 2012
- du 01/01/2013 au 30/08/2013 pour bénéficier de la réduction IR sur les revenus de 2013 en cas de reconduction du dispositif de réduction d'IR

Structuration des frais

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,83%	0,83%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,70%	1,40%
Frais de constitution	0,20%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	0,30%	0%
Frais de gestion indirects	0,20%	0%
TOTAL	5,23%	2,23%

Tableau récapitulatif des autres FCPI-FIP

gérés par NextStage et le pourcentage de leur actif éligible au quota atteint au 30 juin 2012

Fonds	Dates de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 30/06/2012	Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles		
			100%	50% (Période de 8 mois)	50% (Seconde période de 8 mois)
FCPI NextStage Entreprises	déc-02	n/a	31/12/04		
FCPI NextStage Entreprises 2003	déc-03	n/a	31/12/05		
FCPI NextStage Entreprises 2004	déc-04	64,86%	31/12/06		
FCPI NextStage Entreprises 2005	déc-05	72,00%	30/06/08		
FCPI NextStage Développement 2006	déc-06	89,06%	30/06/09		
FCPI NextStage Développement 2007	déc-07	72,06%	30/06/10		
FCPI NextStage Découvertes 2008	déc-08	68,70%		31/08/10	30/04/11
FCPI NextStage Découvertes 2009-2010	déc-09	63,49%		30/04/11	31/12/11
FCPI NextStage CAP 2016	déc-10	49,88%		30/03/12	30/11/12
FCPI NextStage CAP 2017 ISF	juin-11	29,43%		15/10/12	15/06/13
FCPI NextStage CAP 2017 IR	nov-11	22,20%		29/03/13	29/11/13
FCPI ISF NextStage CAP 2018		NC		NC	NC
FIP NextStage Transmission 2006	déc-06	59,49%	30/06/09		
FIP NextStage Transmission 2007	déc-07	64,56%	30/06/10		
FIP NextStage Patrimoine	mai-08	77,56%		31/08/10	30/04/11
FIP NextStage Références 2008	déc-08	75,45%		31/08/10	30/04/11
FIP NextStage Sélection	juin-09	72,52%		05/10/10	05/06/11
FIP NextStage Convictions	déc-10	44,68%		30/03/11	30/11/11

AVERTISSEMENT AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 années, soit jusqu'au 31 décembre 2018 (sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement). Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

